

Externalisation des frontières

Suivi de la politique d'externalisation de l'UE

Bulletin n° 16

5 mai 2026

« L'Afrique mérite mieux »

Un Ivoirien, en conversation

Sommaire

Évolutions thématiques et régionales.....	2
Gestion des frontières.....	3
Partenariats en matière de migration.....	7
Mises à jour de l'archive documentaire.....	10
À propos de ce bulletin.....	12

Évolutions thématiques et régionales

Les documents officiels de l'UE résumés dans ce bulletin, ainsi que ceux publiés dans les éditions précédentes, sont disponibles dans nos [archives de documents](#).

Sommaire

- [Gestion des frontières](#)
- [Budgets et financement](#)
- [Expulsion et réadmission](#)
- [Partenariats en matière de migration](#)
- [Autres](#)

Gestion des frontières

La présidence exhorte les États membres à s'assurer qu'ils peuvent maintenir les demandeurs d'asile là où ils se trouvent

Deux documents mettent en évidence la volonté de l'UE de veiller, dans le cadre du futur pacte sur la migration et l'asile, de garantir que les migrants en situation irrégulière soient maintenus dans un même lieu. L'objectif est d'éviter les mouvements secondaires et d'assurer leur disponibilité en vue d'un éventuel éloignement.

Le premier [document de réflexion de la présidence](#) (pdf), insiste sur la nécessité de s'assurer pour les États membres de disposer de capacités d'accueil suffisantes avant la mise en œuvre du pacte. Il souligne en particulier auprès des délégués l'importance de maintenir des demandeurs d'asile là où ils se trouvent :

*« La préparation est essentielle non seulement pour respecter les obligations humanitaires et juridiques, mais aussi **pour maintenir la confiance du public dans les systèmes d'asile et contribuer à prévenir les mouvements secondaires qui peuvent être en partie motivés par des disparités dans les conditions d'accueil.** »*

Ce document évoque également les différents efforts déployés à l'échelle européenne pour anticiper l'entrée en vigueur du pacte, et invite les États membres à préciser leurs capacités en matière d'accueil, de planification d'urgence et de suivi.

Le [second document de travail](#) (pdf) se concentre sur la nécessité de garantir la disponibilité physique des migrants en situation irrégulière tout un long de la procédure d'asile et en vue de leur expulsion lorsqu'ils font l'objet [d'une procédure de retour à la frontière](#).

Le document exhorte les États membres à transposer dans leur droit les législations européennes pertinentes, en mettant l'accent celles relatives aux motifs de détention. (Statewatch [a déjà analysé](#), au niveau de l'Union européenne, les propositions relatives à l'extension des pouvoirs de détention).

Le document rappelle également l'importance pour les systèmes judiciaires nationaux de pouvoir traiter rapidement les recours contre les décisions d'expulsion, notamment afin de respecter les délais stricts liés au contrôle juridictionnel.

Enfin, la note souligne de l'existence d'une « boîte à outils » politique à la disposition États membres durant les procédures d'asile et de retour. Celle-ci inclut des mesures de **restriction de la liberté de circulation, des alternatives à la détention ainsi qu'à la détention elle-même.**

Elle propose également des pistes pour ajuster les futurs systèmes d'asile et de retour une fois mis en œuvre, et mentionne l'existence de projets pilotes de procédures aux frontières dans certains États membres, sans toutefois en préciser l'identité.

Préparation au Pacte : procédures de sélection et de prise en charge des mineurs non accompagnés

Deux autres documents de discussion adressés au groupe de travail sur l'asile portent sur les nouvelles procédures de tri prévues par le pacte, ainsi que sur l'évaluation de l'âge et le traitement des mineurs non accompagnés.

[Le premier document, consacré au filtrage](#) (pdf) précise les délais et les procédures générales. Il inclut notamment la vérification de l'identité, l'enregistrement dans le système Eurodac – étape au cours de laquelle, **une personne peut être automatiquement jugée inéligible à l'asile** - ainsi que les contrôles de santé et d'autres vérifications.

[Le second document relatif à l'évaluation de l'âge et les mineurs non accompagnés](#) (pdf) évoque la mise en œuvre d'une « évaluation multidisciplinaire » non définie qui doit être réalisée en première intention, puis complétée par **un examen médical si le doute persistant**. Tout en rappelant aux délégués que la personne concernée doit être « présumée être un enfant » durant la procédure, la formulation du document semble laisser ouverte la possibilité **que des mineurs potentiels soient placés en détention au cours du processus d'évaluation de l'âge**.

Intelligence artificielle et contrôle des frontières de l'UE : *Une nouvelle étape*

[Un document de discussion](#) (pdf), adressé au Comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile (SCIFA), examine les différentes possibilités d'utilisation de l'IA dans le domaine du contrôle des frontières.

Le document souligne que:

« Les technologies d'IA ont le potentiel d'améliorer considérablement la capacité des autorités à gérer des exigences opérationnelles croissantes, d'améliorer la connaissance de la situation et de renforcer l'efficacité et la cohérence des processus administratifs »

Le document met en lumière **les initiatives déjà engagées par les États membres pour explorer ces usages de l'IA** notamment :

- « l'amélioration de la cohérence et de la rapidité de la prise de décision » ;
- le traitement de grands ensembles de données et la prévision des tendances migratoires ;
- la vérification des pièces d'identité et des documents de voyage ainsi que la détection des irrégularités ;

Externalisation des frontières : suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin n° 16, 5 mai 2026

- l'extraction d'informations et l'analyse qualitative des dossiers pour éclairer la prise de décision.

Le document identifie également d'autres domaines potentiels d'application de l'IA, parmi lesquels:

- la lutte contre le trafic illicite;
- les opérations de recherche et le sauvetage;
- la « rationalisation » des procédures aux frontières ;
- l'analyse des risques et la surveillance des frontières extérieures ;
- la fonction d'interprétation, de traduction et de transcription dans le cadre des procédures d'asile;
- collecte d'informations relatives aux pays d'origine.

Frontex fait le point sur des contrôles aux frontières et vante sa propre « valeur ajoutée »

L'« Évaluation de la vulnérabilité de Frontex » de 2025, obtenue par *Statewatch*, fournit aux États membres des informations actualisées sur l'état global des capacités de contrôle aux frontières à l'échelle de l'UE. Dès l'introduction, et tout au long du rapport, l'agence souligne sa propre valeur, notamment dans la perspective d'éventuelles situations de « [menaces hybrides](#) ». Elle met en avant son rôle en tant que facilitateur du partage de renseignements entre les États membres et elle-même.

Une analyse détaillée de ce document est disponible sur le site *de Statewatch*.

Stratégie de l'UE en matière de visas: un levier renforcé de la coopération migratoire

Lors de la réunion du groupe de travail sur les visas le 3 mars 2026, la Commission européenne a [présenté, à travers un document](#) (pdf), sa « toute première » stratégie en matière de visas, attendue de longue année. Cette présentation confirme l'orientation générale de l'UE, qui entend utiliser son régime de visas comme un instrument à renforcer la coopération des pays tiers en matière de migration. Si cette approche ne constitue pas une surprise, le document précise néanmoins un ensemble de critères explicites permettant d'évaluer le degré de coopération des États partenaires, montrant ainsi que le mécanisme des visas dépasse désormais le seul cadre des expulsions. Parmi ces critères figurent notamment: « le taux de refus de visas, le nombre de demandes d'asile non fondées, le taux de retour, et la coopération pratique en matière de retour et de réadmission, **ainsi que des critères liés à la sécurité, incluant la cybersécurité et la coopération dans la lutte contre le terrorisme, le trafic illicite et la criminalité organisée** ».

La présentation évoque également l'élaboration de l'article 12.3 du règlement « Global Europe » – qui permet de suspendre les financements extérieurs en cas de « non-coopération » – ainsi que des ajustements de la politique commerciale destinés à renforcer cette stratégie globale.

Elle souligne également que des mesures restrictives en matière de visas pourraient être appliquées à l'encontre de pays considérés comme « hostiles » à l'UE, **notamment dans un contexte de « menaces hybrides »**.

L'EUAA pour l'asile: mises à jour sur la numérisation de l'asile et les mineurs non accompagnés

Une [série de présentations](#) (pdf) de l'EUAA informe les délégués de l'état d'avancement de la numérisation des procédures d'asile, décrite comme « inégale » et de « fragmentée ». Ces documents abordent également les procédures relatives aux mineurs non accompagnés ainsi que les modalités d'évaluations de l'âge dans le cadre du nouveau pacte sur la migration et l'asile. Si le système comporte de nombreux éléments techniques, ceux-ci présentent toutefois un intérêt limité au regard des enjeux liés à l'externalisation des politiques migratoires.

Une stratégie de sécurité intérieure qui annonce un renforcement des contrôles aux frontières

Une [présentation](#) (pdf) de la DG Home adressée aux délégués du groupe de travail chargé des menaces hybrides expose sa vision du « paysage sécuritaire de l'UE ». Bien qu'elle n'aborde pas directement la question migratoire *en soi*, l'orientation qu'il présentée laisse entrevoir un évolution un contrôle plus intensif, voire plus militarisé des territoires de l'UE. soulignant les « frontières floues entre les menaces hybrides et la guerre ouverte » ainsi qu'un niveau de menace terroriste qui « reste élevé », ce document stratégique propose plusieurs mesures destinées à ces défis notamment: la mise en place de nouvelles formes de gouvernance en matière de sécurité, un partage renforcé des renseignements, une analyse intégrée des menaces ainsi qu'un renforcement des capacités de sécurité afin de « resserrer l'étau » sur la criminalité organisée.

Il convient de noter que cette stratégie **mentionne explicitement le « renforcement de Frontex » dans ce context notamment à travers l'augmentation prévue des ses effectifs permanents.**

Par ailleurs, une [note similaire](#) (pdf) consacrée à la sécurité des drones et à la lutte contre les drones souligne également la nécessité de « soutenir Frontex », dans la réponse aux menaces liées aux drones.

Expulsion et réadmission

L'avenir de Frontex : une « stratégie globale » pour les expulsions

Dans le cadre du [renouvellement prévu du mandat de Frontex](#), un document diffusé par la présidence chypriote en février 2026 invite les délégués à échanger leurs points de vue sur une implication accrue de l'agence dans les expulsions, vers les pays non membres de l'UE.

En faisant référence à l'adoption attendue du futur règlement de l'UE sur les expulsions, [ce document de la présidence](#) (pdf) indique clairement la volonté d'élargir le rôle de Frontex afin de « répondre à l'ambition d'expulsions accrues et plus efficaces ».

L'un des éléments marquants du document reside dans l'idée, partagée selon par plusieurs États membres de confier à Frontex un rôle dans les expulsions entre pays tiers ainsi que vers des « centres de retour » :

Le document précise à ce sujet:

« Un soutien accru de Frontex dans ce domaine pourrait contribuer à réduire la pression migratoire sur l'UE, à renforcer les capacités des pays tiers dans des tâches essentielles telles que l'identification, et à faire de Frontex un partenaire plus attractif pour les pays tiers qui sont eux-mêmes confrontés à des problèmes de migration de transit illégale »

La présidence ne précise toutefois pas les modalités exactes de cette implication, qu'il s'agisse de formation, de supervision ou de mise en œuvre directe des expulsions. Elle souligne également la nécessité d'augmenter nombre de membres du corps permanent spécifiquement formés aux expulsions, en raison de la hausse anticipée des éloignements depuis l'UE.

Enfin, Enfin, elle invite les délégués du groupe de travail « Intégration, migration et expulsion » à réfléchir aux orientations souhaitées, en insistant particulièrement sur le potentiel des opérations de Frontex dans **les principaux pays de transit**.

Partenariats en matière de migration

L'ICMPD fait le point sur ses activités en Turquie

Une [présentation](#) (pdf) de l'International Centre for Migration Policy Development, l'un des principaux partenaires de mise en œuvre de l'externalisation migratoire de l'UE, dresse un bilan de certaines de ses activités en Turquie.

La présentation présente notamment les programmes, [ENHANCER](#) et [ENHANCER PRO](#), décrits comme des initiatives visant à « renforcer les capacités entrepreneuriales pour une

intégration socio-économique durable ». Une carte y précise les régions turques dans lesquelles ces deux programmes sont déployés.

Au-delà de ces initiatives, la présentation confirme que l'ICMPD intervient, à des degrés divers, dans presque tous les aspects du contrôle migratoire en Turquie. Dès l'introduction, les priorités de gouvernance identifiées sont les suivantes: *prévention de la migration irrégulière à depuis les pays d'origine, gestion efficace des frontières, renforcement de l'application de la législation migratoire à l'intérieur du pays, la prévention des départs irréguliers de Turquie et mise en place d'un système de retour opérationnel.*

La présentation met également en avant la « *contribution de la représentation de l'ICMPD* » à la mise en place d'un système efficace de surveillance des frontières le long des frontières orientales et sud-orientales de la Turquie. Elle évoque aussi un projet futur visant à développer un dispositif similaire le long des frontières occidentales. Le document souligne explicitement que « *la Turquie ne souhaite pas être considérée comme un pays de transit ou de destination pour les migrants en situation irrégulière* ».



Renforcement de la coopération en matière de migration avec le Liban et [...] la Libye

[Un document de travail](#) de la présidence consacré [à la Libye et au Liban](#) (pdf), présenté au comité SCIFA, invite les délégués à réfléchir à la manière dont l'UE pourrait « **évoluer vers un cadre d'engagement plus structuré** » avec ces deux pays en matière de contrôle migratoire.

Le document souligne que:

*« ces pays jouent un rôle crucial pour empêcher les ressortissants de pays tiers de partir de manière irrégulière et d'atteindre l'UE (...) **Un cadre global de coopération et d'assistance pourrait apporter une valeur ajoutée dans ce cas** »*

Il présente également des éléments relatifs à la situation migratoire dans les deux pays. Concernant le Liban, il mentionne plusieurs centaines de millions d'euros versés ces dernières années et indique que Frontex négocie actuellement un accord de travail avec le pays. Le document propose en outre une analyse des évolutions attendues en matière de sécurité et de migration dans ces deux États et invite les délégués à réfléchir aux moyens d'étendre et de formaliser davantage la coopération migratoire.

S'agissant de la Libye, le document reconnaît l'existence d'un « environnement extrêmement difficile pour les réfugiés et les migrants » et rappelle la nécessité, dans les relations avec les forces de l'est libyen, de « *ne reconnaître que le gouvernement de Tripoli* ». Toutefois, il ne mentionne pas le soutien actuellement apporté par l'Union européenne aux autorités côtières et à certaines milices libyennes, alors même que ce soutien contribue de manière significative à cet « *environnement extrêmement difficile* ».

Le « droit de partir » à l'ère de l'externalisation

Un nouvel ouvrage intitulé « [Protecting the Right to Leave in an Era of Externalised Migration Control](#) » (Protéger le droit de partir à l'ère de l'externalisation du contrôle des migrations), rédigé par la chercheuse et conseillère Dr Emilie McDonnell, analyse la manière dont les politiques d'externalisation mises par les États privent de nombreuses personnes du droit de quitter leur pays à travers le monde.

Dans un extrait transmis à *Statewatch*, Dr McDonnell souligne que :

« L'externalisation est devenue la politique contemporaine en matière de réfugiés ; elle n'est plus exceptionnelle, et le confinement des migrants est désormais ancré dans le régime mondial.

Elle illustre cette réalité à travers l'exemple d'un jeune Soudanais cherchant à fuir les conflits et les violences au Sudan. En raison de l'absence de visas, de la fermeture des ambassades, du manque de documents de voyage et du durcissement des conditions d'entrée en Egypte, celui-ci se voit privé de voies sûres et légales de migration. Contraint de traverser le Tchad puis de rejoindre la Libye par des routes désertiques particulièrement dangereuses, il est confronté à la violence, aux abus et à l'exploitation.

Faute d'alternative, il embarque ensuite sur une embarcation surchargée en direction de l'Italy à travers la Méditerranée. Son bateau peut soit chavirer, soit être intercepté par les garde-côtes libyens, appuyés par Frontex, qui transmet la localisation des embarcations aux autorités libyennes. Les migrants interceptés sont ensuite transférés dans des centres de détention financés par l'Union européenne en Libye, tandis que l'Organisation internationale pour les migrations contribue au renforcement des capacités des autorités frontalières libyennes.

L'auteure souligne que cet exemple ne représente qu'une illustration parmi de nombreuses restrictions imposées à la mobilité des migrants tout au long de leur parcours. Selon elle, ces dispositifs participent à la mise en place d'un **réseau mondial d'externalisation** qui contribue à contenir les migrants à l'échelle internationale et peut porter atteinte au droit fondamental de quitter son pays.

Mises à jour de l'archive documentaire

[Les archives de documents « Outsourcing Borders »](#) regroupent des documents clés du Conseil de l'UE et de la Commission européenne. L'intégralité des archives est disponible sur le site *Statewatch*.



Groupe de travail sur les aspects extérieurs de l'asile et de la migration (EMWP)

[Le point sur l'état d'avancement de la coopération extérieure dans le domaine de la politique migratoire](#) : document de la Commission pour la réunion du 29 janvier 2026 (16925/25, LIMITE, 21 janvier 2026, pdf)

Groupe de travail sur les frontières

[Évaluations de vulnérabilité de Frontex concernant le contrôle des frontières européennes en 2025](#). Présentées lors de la réunion du 5 février 2026 (5224/26, voir également [ADD 1](#) et [ADD 2](#), RESTRICTED, 26 janvier 2026, tous les fichiers PDF)

[Travailleurs frontaliers](#) : Lettre de la délégation croate au groupe de travail « Frontières », réunion du 5 février 2026 (5614/26, LIMITE, 26 janvier 2026, pdf)

Groupe de travail «Visas»

[Stratégie de l'UE en matière de visas](#) : présentation de la DG Home lors de la réunion du 3 mars 2026 (3513/2026, LIMITE, 4 mars 2026, pdf)

Groupe de travail «Asile»

[Présentations de Frontex et de l'EUAA sur l'élaboration de la boîte à outils pour l'examen des demandes d'asile](#) : présentées lors de la réunion du 3 mars 2026 (3201/2026, LIMITE, 4 mars 2026, pdf)

[Exposés de l'EUAA sur la numérisation du système d'asile, les mineurs non accompagnés et « l'évaluation de l'âge et la représentation dans le cadre du Pacte »](#) : présentés lors de la réunion du 3 mars 2026 (3561/2026, LIMITE, 4 mars 2026, pdf)

[Renforcement des capacités d'accueil : préparation et plans d'urgence pour les systèmes d'asile dans l'UE](#) : présentation de la présidence lors de la réunion du 10 février 2026 (5566, LIMITE, 4 février 2026, pdf)

[Le tri initial comme première étape de la procédure d'asile](#) : document de réflexion de la présidence présenté lors de la réunion du 3 mars 2026 (6602/26, LIMITE, 24 février 2026, pdf)

[Évaluation de l'âge et représentation des mineurs non accompagnés dans le cadre du pacte de l'UE sur la migration et l'asile](#) : document de réflexion de la présidence présenté lors de la réunion du 3 mars 2026 (6603/26, LIMITE, 24 février 2026, pdf)

Mécanisme de coordination opérationnelle sur la dimension extérieure de la migration (MOCADDEM)

La représentation de l'ICMPD en Turquie : présentation du Centre international pour le développement des politiques migratoires lors de la réunion du 26 mars 2026 (4683/2026, LIMITE, 26 mars 2026, pdf)

Comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile

Procédure aux frontières : prévention des entrées illégales sur le territoire de l'UE et des mouvements non autorisés pendant la procédure aux frontières : document de réflexion de la présidence (5735/26, LIMITE, 3 février 2026, pdf)

Engagement de l'UE et aide apportée aux pays de transit : Liban et Libye (dimension extérieure de la migration) : document de réflexion de la présidence (5736/26, LIMITE, 6 février 2026, pdf)

L'intelligence artificielle dans les domaines de la migration, de l'asile et de la gestion des frontières : document de réflexion de la présidence (7052/26, LIMITE, 13 mars 2026, pdf)

Groupe de travail sur l'intégration, la migration et l'expulsion

L'avenir de Frontex : stratégie globale en matière de retours, de réadmission et de renforcement de la coopération avec les pays tiers : document de réflexion de la présidence (6316/26, LIMITE, 27 février 2026, pdf)

Autres documents

Note flash de la présidence sur les négociations entre l'UE et les États-Unis concernant l'échange de données : à l'attention des délégués de la réunion des conseillers JAI (IXIM) du 3 mars 2026 (3277/2026, LIMITE, 27 février 2026, pdf)

ProtectEU : une stratégie européenne de sécurité intérieure : présentation de la Commission européenne lors de la réunion du 31 mars du groupe de travail horizontal sur le renforcement de la résilience et la lutte contre les menaces hybrides (4935/2026, LIMITE, 31 mars 2026, pdf)

Plan d'action de l'UE sur la sécurité des drones et la lutte contre les drones : présentation de la Commission lors de la réunion du 26 mars 2026 du groupe de travail horizontal sur les questions cybernétiques (4684/2026, LIMITE, 26 mars 2026, pdf)

Proposition relative à l'«application de voyage numérique de l'UE» – Tableau à trois colonnes: projet de la présidence (3948/2026, LIMITE, 12 mars 2026, pdf)

Note flash de la présidence sur l'application de voyage numérique de l'UE : note à l'intention de la réunion des conseillers JAI (Frontières) du 17 mars 2026 (3961/2026, LIMITE, 16 mars 2026, pdf)

À propos de ce bulletin

Ce projet, mené par *Statewatch* et *migration-control.info*, avec le soutien financier de *Brot für die Welt*, *Misereor*, *medico international* et *Pro Asyl*, vise à rendre publiques les politiques, les plans et les pratiques d'externalisation de l'UE. Ce faisant, il cherche à mettre en lumière leurs effets sur les droits des personnes en déplacement, ainsi que sur les normes démocratiques, la transparence et la responsabilité. Le projet remédie au manque d'informations publiques en publiant des documents européens pertinents, principalement, à ce stade, ceux produits ou discutés par le Conseil de l'UE. Il répond également à la surabondance d'informations provenant des diverses institutions européennes, groupes de travail et gouvernements nationaux impliqués dans le programme d'externalisation, en proposant des synthèses thématiques et regionaux ainsi que des analyses approfondies des enjeux clés.